



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 278-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 août 2015, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 278-2015 modifiant divers éléments du règlement des permis et certificats ».
- Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à SAINTE-JEANNE-D'ARC, ce 6<sup>e</sup> jour d'août 2015.

---

Louise Boivin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière